Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-200008423-20230222-2023_02_22_D05-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/02/2023
Affichage : 27/02/2023

S.I.S.A.R.C
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Syndical du Mercredi 22 février 2023

Le Conseil Syndical, légalement convoqué 15 février 2023, s'est réuni le mercredi 22 février 2023 à 18h, en séance publique, Salle d'animation du restaurant du Fort à Aiton, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum : 15*

Délégués titulaires présents : 16

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
Département	Annick	CRESSENS	2 voix
Département	Auguste	PICOLLET	2 voix
Département	Olivier	THEVENET	2 voix
CA Arlysère	Sandrine	BERTHET	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix
CC Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix

Délégués suppléants présents : 3

Collectivités	*Prénom*	*Nom*	*Nombre de voix*
CA Arlysère	Daniel	TAVEL	1 voix
CA Arlysère	Frank	VIALLET	1 voix
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Délégué représenté : 1

Nom	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
André VAIRETTO	Département	Auguste PICOLLET	2 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	19 dont 16 titulaires et 3 suppléants	**Nombre de voix**	22 voix
Nombre de membres représentés	1 délégué	**Nombre de voix**	2 voix
TOTAL des voix	24 voix		

Nicolas ROCHE a été désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie

Conseil Syndical du 22 février 2023
Délibération n° 05

Objet : Adhésion à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²)
Rapporteur : M. le Président

L'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA²) anime depuis 1999 un réseau de plusieurs centaines de professionnels pour échanger, partager les expériences et améliorer les connaissances techniques sur des thématiques de plus en plus complexes autour de la gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau.

L'objectif de l'association est de « favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau ». Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques.

L'association mène les actions suivantes :

- Organisation de journées techniques d'information et d'échanges, ainsi que de sorties de terrain pour favoriser l'échange d'expériences et valoriser les actions mises en place par les structures locales de gestion d'Auvergne Rhône-Alpes,
- Élaboration de documents techniques, visant à capitaliser et diffuser les connaissances et les retours d'expériences des acteurs de la gestion des milieux aquatiques,
- Animation du site web www.ARRAA.org, référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques, dont le forum est un lieu d'échange important pour la structuration du réseau,
- Animation de réseaux professionnels et groupes de travail pour des professionnels ciblés : assistantes de gestion, animateurs Agri-phyto & Captages prioritaires, animateurs SAGE, techniciens de rivière, animateurs de contrats territoriaux,
- Des actions de promotion de l'emploi et des métiers de la gestion des milieux aquatiques,
- Réalisation d'enquêtes auprès des professionnels des métiers de l'eau,
- Des innovations techniques et des liens avec la recherche scientifique par l'intermédiaire de projets européens et de partenariats,
- Des partenariats techniques dans des domaines complémentaires à la gestion des milieux aquatiques : urbanisme, paysage, agroécologie, éducation à l'environnement, sciences sociales, ...

La cotisation est fixée à 350€ (1 à 4 salariés).

Pour les années à venir, dans le cadre de ses délégations, M. le Président pourra renouveler l'adhésion à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne.

M. le Président rendra compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors d'une réunion du Conseil Syndical.

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***approuve l'adhésion du SISARC à l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne pour l'année 2023 ;***
- ***donne délégation, à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour renouveler cette adhésion ;***
- ***autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.***

Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIEU

S.I.S.A.R.C
L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpins - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr